République Française Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Institut de Préparation à l'Administration et à la Gestion



DIPLÔME / GRADE DE MASTER

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 443-2 et L 641-5,

Vu le décret nº 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master, notamment son article 2 - 4° 1er alinéa,

Vu le décret n° 2001-295 du 4 avril 2001 portant création de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion,

Vu l'arrêté du 8 mars 2001 relatif aux diplômes délivrés par les établissements d'enseignement supérieur technique reconnus par l'Etat,

Vu les arrêtés des 12 novembre 1985 et 2 juillet 2009 autorisant l'IPAG à délivrer un diplôme visé Bac +5 par le ministre chargé de l'enseignement supérieur,

Vu l'arrêté du 12 septembre 2013 relatif à la liste des diplômes conférant le grade de master,

Vu le procès-verbal du jury attestant que l'intéressé(e) né(e) le Né(e) le 1/28/1995 à Nice (France)

a satisfait à l'ensemble des obligations prévues pour la délivrance du diplôme de l'IPAG.

Le diplôme de Formation Supérieure au Management Spécialisation International Marketing with Tourism and Events

est délivré, au titre de l'année universitaire 2016-2017 , à M Matthieu MALVANO à qui est conféré le grade de master.

Fait le 10/18/2017

Le Directeur Général du groupe IPAG Le Président de l'IPAG

Le Président du Jury

Guillaume BIGOT

Thierry TRON LOZAI

Jean-Luc LE BIDEAU

Groupe IPAG - 184 bd Saint-Germain 75006 Paris - 4 bd Carabacel 06000 Nice

Espace européen de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement de l'enseignement supérieur - Espace européen de l'enseignement de l'enseignemen





